

BTS MAI

Mécanique et Automatismes Industriels

Mécanique, électrotechnique, automatismes...

24 mois en alternance

Le métier

Ce technicien supérieur est en mesure de concevoir et réaliser un système automatisé de production. Il intervient dans ce cadre depuis la définition du cahier des charges jusqu'à l'intégration d'un système dans le process de production.

Ses compétences sont recherchées pour l'étude, la réalisation de machines spéciales ainsi que dans les services maintenance et amélioration process des entreprises.

Ce profil de technicien est capable d'intervenir dans différents secteurs industriels (industrie pharmaceutique, agroalimentaire, chimique, métallurgique...)

re, chimique, métallurgique...)

C'est un homme de synthèse capable d'agir sur le couple partie opérative/partie commande.



Public

•Jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un BAC professionnel à dominante technique,

•Salariés d'entreprise ou demandeurs d'emploi longue durée avec expérience professionnelle dans le domaine concerné.

une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

- Enseignement scientifique
- Mécanique 25 jours
- Mathématiques 20 jours
- Electrotechnique 19 jours
- Enseignement complémentaire : 17 jours
- Expression française : 20 jours
- Anglais technique industriel : 20 jours

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

Alternance

La pédagogie est organisée en alternance.

Des phases en entreprise et en centre de formation se succèdent pour intégrer la formation et acquérir les savoirs liés à l'exercice du métier.

Validation

La formation est validée par un Brevet de Technicien Supérieur en Mécanique et Automatismes Industriels délivré par l'Education Nationale.

Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

Le contrat d'apprentissage

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.

Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer

Programme

- Partie commande, partie opératoire : 45 jours
- Dessin conception : 25 jours